RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2022/ 142 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Service de la certification européenne et des actions internationales,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal MATIGNON	Chef de service de la certification européenne et des actions internationales	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant du **Service de la certification européenne et des actions internationales**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal MATIGNON	Chef de service de la certification européenne et des actions internationales	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer tout document relevant du service, hors courrier parlementaire

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le - 7 OCT. 2022

Le Président directeur général

S. S.

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Pascal MATIGNON

DRH
DFJL